

**Termes de références Audit Financier pour le projet :
« SNAP : Solidarités Nouvelles et Action pour la Planète »**

Généralités :

Entité : Futur Au Présent International

Objet : Audit du Projet : « SNAP : Solidarités Nouvelles et Action pour la Planète »

Période à auditer : du 14/06/2021 au 13/06/2024 (3 années)

Date limite de dépôts des offres : 15/01/2023

Date estimée de démarrage : 12/08/2024

Lieux de l'audit : Ziguinchor, Sénégal

Table des matières

I.	Avant-propos	3
II.	Description du projet	3
III.	Objectif de l'audit	4
IV.	Organisation de l'audit	5
	IV1. Méthodologie et approche de l'audit	5
V.	Déroulement et Etendue de l'audit	5
	V1. Réunion de cadrage avec l'auditeur	5
	V2. La réalisation et la restitution de l'audit financier	6
VI.	Rapports à fournir	6
VII.	Documents de référence	7
VIII.	Proposition technique et financière	7
IX.	Traitements des applications	7
	VIII.1 Evaluation des applications	7
	VIII.2 Budget	8
X.	Envoi des offres	8
XI.	Annexes	9
	X.1 Budget du Projet	9
	X.2 Questionnaire à remplir par l'auditeur et à remettre à l'Agence Française de Développement	9
	X.3 Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et d'engagement environnemental et social	15

I. Avant-propos

Futur Au Présent - International (FAP) est une association créée en 2012, principalement par des travailleurs sociaux sénégalais et français.

FAP construit des programmes sociaux de lutte contre la pauvreté et les inégalités, préparés en amont par des travaux de recherche et que des activités économiques tendent à autofinancer. Elle vise aujourd'hui à répliquer cette action, qui a fait ses preuves localement, sur d'autres territoires en Afrique et en Europe.

La pauvreté et les inégalités sont des phénomènes multidimensionnels : l'avenir d'un enfant, par exemple, dépend d'une scolarité régulière, une scolarité régulière dépend de sa santé, sa santé dépend du logement où il vit. Chaque dimension affecte les autres. C'est la raison pour laquelle FAP travaille dans ses programmes sociaux, selon une démarche globale en intervenant simultanément dans ces différents domaines. Par ailleurs, les enjeux climatiques et de solidarité sont étroitement liés, puisque les changements climatiques renforcent la vulnérabilité des populations les plus exposées. La sensibilisation à ces enjeux s'inscrit donc dans cette démarche globale défendue par FAP.

Au regard de son objet principal de lutte contre la pauvreté et les inégalités, l'action de FAP, en 2021-2022, recouvre les programmes sociaux suivants : Maison de l'Éducation accompagnant des jeunes filles en situation de travail précoce à la scolarisation et l'autonomisation (Ziguinchor) ; projet expérimental sur l'employabilité des jeunes (Casamance) ; projet d'intervention sociale et de réinsertion en milieu carcéral (Sénégal) ; Passer'Aile, appui à l'accompagnement des mineurs non accompagnés ouest-africains en France ; SNAP, projet d'échanges entre classes françaises et sénégalaises sur les inégalités environnementales.

II. Description du projet

Résumé du projet : SNAP est un projet qui vise un changement de comportement de la jeunesse grâce à sa prise de conscience des enjeux et inégalités liés à l'environnement, et ce dès 8-11 ans. À travers des séances de sensibilisation d'enfants français et sénégalais sur divers sujets environnementaux, le projet vise à développer chez les enfants bénéficiaires une réflexivité par rapport aux modes de vie actuels, afin qu'ils adoptent des comportements vertueux d'un point de vue environnemental, dans un rapport de solidarité avec les populations les plus touchées par le changement climatique. Ce projet se base sur la conviction qu'il est nécessaire d'échanger avec d'autres territoires afin de percevoir et comprendre les inégalités environnementales et ainsi transformer son rapport à la nature, à la consommation, et aux autres, dans une perspective de solidarité et de respect de notre monde commun.

Objectif global : Susciter un changement de comportement face à l'urgence climatique, par la mobilisation et la sensibilisation de la jeunesse du Nord et du Sud sur les inégalités environnementales et les interdépendances Nord-Sud.

Indicateurs d'impact du projet : Amélioration des connaissances des élèves sur les inégalités environnementales ; Utilisation des outils créés par les enseignant-e-s ; Adoption par les enfants bénéficiaires de gestes plus respectueux de l'environnement, responsables, solidaires.

Objectifs spécifiques :

- 1- Les enfants sont sensibilisés à la solidarité internationale et aux enjeux environnementaux grâce à la rencontre et l'échange avec des enfants sénégalais sur le thème de la lutte contre le dérèglement climatique.
- 2- Une méthode et des outils pédagogiques innovants d'éducation à la solidarité internationale et aux enjeux environnementaux sont conçus afin que les professionnel-le-s encadrant-e-s gagnent en autonomie dans ces domaines.
- 3- Des dynamiques locales pérennes sur les territoires d'intervention sont créées autour de la sensibilisation à la solidarité internationale et aux inégalités environnementales.

Projet financé par l'AFD :

Durée	3 ans
Budget total contractuel	491 038€
Lieux	Paris (France) et Ziguinchor (Sénégal)
Objectifs de l'action	<p>Objectif global : Susciter un changement de comportement face à l'urgence climatique, par la mobilisation et la sensibilisation de la jeunesse du Nord et du Sud sur les inégalités environnementales et les interdépendances Nord-Sud.</p> <p>Objectifs spécifiques :</p> <p>OS1 : Les enfants sont sensibilisés à la solidarité internationale et aux enjeux environnementaux grâce à la rencontre et l'échange avec des jeunes de milieux et d'origine différents (enfants vivant au Sénégal, ressortissants de la diaspora) sur le thème de la lutte contre le dérèglement climatique.</p> <p>OS 2 : Une méthode et des outils pédagogiques innovants d'éducation à la solidarité internationale et aux enjeux environnementaux sont conçus afin que les professionnel-le-s encadrant-e-s gagnent en autonomie dans ces domaines.</p> <p>OS 3 : Des dynamiques locales pérennes sur les territoires d'intervention sont créées autour de la sensibilisation à la solidarité internationale et aux inégalités environnementales.</p>
Bénéficiaires directs	<p>Plus de 5 500 enfants bénéficiaires directs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dans le cadre des partenariats inter-classes : 960 enfants de CE2 (460 en France et 1000 au Sénégal). - Dans le cadre des interventions ponctuelles : plus de 4 300 enfants en France. Seront prioritairement ciblés des établissements scolaires situés dans des Quartiers en Politique de la Ville (QPV). <p>Plus de 240 professionnel-le-s de la jeunesse bénéficiaires directs</p>
Bénéficiaires indirects	Près de 22 000 bénéficiaires indirects : 18 000 en France et 4 000 au Sénégal
	Résultats attendus pour l'objectif spécifique 1 :

<p>Résultats attendus</p>	<p>Résultat 1.1/ Pour les élèves d'élémentaire, des projets annuels de partenariat inter-classes entre la France et le Sénégal sont mis en œuvre.</p> <p>Résultat 1.2/ Pour les 8-11 ans en France (écoles, MECS, maisons de quartier, etc), des interventions ponctuelles de sensibilisation sont mises en œuvre</p> <p>Résultats attendus pour l'objectif spécifique 2 :</p> <p>Résultat 2.1/ Deux méthodes sont conçues : l'une cadrant les partenariats inter-classes France-Sénégal, l'autre cadrant les interventions ponctuelles en France.</p> <p>Résultat 2.2/ Les outils nécessaires à la pérennisation du projet sont développés, formalisant les deux méthodes d'intervention</p> <p>Résultat 2.3/ Une évaluation-capitalisation est effectuée sur toute la durée du projet</p> <p>Résultats attendus pour l'objectif spécifique 3 :</p> <p>Résultat 3.1/ Les différentes parties prenantes au projet sont mobilisées : les établissements (en Ile-de-France et à Ziguinchor) participant au projet, et associations locales partenaires du projet en Ile-de-France</p> <p>Résultat 3.2/ Les enseignant·e·s et animateur/rices disposent de nouveaux moyens pour mettre en œuvre des séances de sensibilisation en dehors du projet.</p>
<p>Activités principales</p>	<p>Activités objectif spécifique 1 :</p> <p><i>Pour produire le résultat 1.1 :</i></p> <p>1.1.1. Obtenir les autorisations administratives nécessaires à la mise en place du projet</p> <p>1.1.2. Organiser une visio de prise de contact entre les classes partenaires</p> <p>1.1.3. Animer plusieurs interventions en classe</p> <p>1.1.4. Organiser des excursions pédagogiques</p> <p>1.1.5. Organiser des échanges réguliers entre les classes partenaires par vidéos</p> <p>1.1.6. Accompagner les enseignant·e·s dans la mise en œuvre de ce projet</p> <p><i>Pour produire le résultat 1.2 :</i></p> <p>1.2.2. Organiser des interventions ponctuelles pendant et hors temps scolaires</p> <p>1.2.3. Organiser des interventions ponctuelles en milieu scolaire durant le mois de juin</p> <p>Activités objectif spécifique 2 :</p> <p><i>Pour produire le résultat 2.1 :</i></p> <p>2.1.1. Organiser des ateliers de conception de ces séances impliquant les acteurs locaux, au Sénégal</p>

	<p>2.1.2. Organiser des ateliers de conception des séances du partenariat inter-classes en France avec les différentes parties prenantes</p> <p>2.1.3. Organiser des ateliers de conception des séances des interventions ponctuelles en France avec les différentes parties prenantes</p> <p><i>Pour produire le résultat 2.2 :</i></p> <p>2.2.1. Constituer un Livret pédagogique SNAP (trames thématiques, contacts d'associations, etc)</p> <p>2.2.2. Créer un Guide de bonnes pratiques à la mise en place d'un projet interculturel en primaire</p> <p>2.2.3. Concevoir des supports de sensibilisation visuels, audiovisuels, etc.</p> <p><i>Pour produire le résultat 2.3 :</i> Publier un rapport en fin de projet</p> <p><u>Activités objectif spécifique 3 :</u></p> <p><i>Pour produire le résultat 3.1 :</i></p> <p>3.1.1. Identifier et intégrer au projet des MECS, centres d'animation et maisons de quartier pour la mise en œuvre de séances ponctuelles pendant les vacances scolaires en France.</p> <p>3.1.2. Identifier et intégrer au projet des établissements scolaires, grâce au partenariat avec la Fédération de Paris de la Ligue de l'enseignement en France, et grâce au partenariat avec l'Inspection de l'Education et de la Formation au Sénégal.</p> <p>3.1.3. Identifier et mobiliser des associations locales partenaires du projet en Ile-de-France</p> <p><i>Pour produire le résultat 3.2 :</i></p> <p>3.3.1. Organiser un événement annuel d'échange de pratiques, en France et au Sénégal</p> <p>3.2.2. Fournir à tous les enseignant·e·s et animateur/rices participant·e·s et volontaires les outils créés.</p> <p>3.2.3. Appuyer la création d'une association d'enseignant·e·s pour l'éducation aux enjeux environnementaux au Sénégal.</p> <p>3.2.4. Remettre des kits d'animation (livret pédagogique + ordinateur + enceinte + vidéoprojecteur) à l'association en fin de projet</p>
--	--

III. Objectif de l'audit

Le projet mis en œuvre par Futur Au Présent International, financé à hauteur de 59% par l'AFD, doit faire l'objet d'un audit financier externe pour les dépenses réalisées au sein du projet. La recherche de l'auditeur externe est l'objectif des termes de référence ici présents.

L'auditeur sélectionné devra exprimer une opinion professionnelle et indépendante sur le rapport financier établi par Futur Au Présent International pour les dépenses mises en œuvre dans le cadre du projet. L'auditeur devra :

- Respecter la liste des vérifications à accomplir, présentée en Annexe 2,
- S'assurer de la conformité du rapport financier au modèle requis par l'AFD,
- S'assurer de l'éligibilité des dépenses effectuées durant le projet et reportées dans le rapport financier
- Se prononcer sur le respect des procédures listées dans la Convention de financement avec l'AFD et dans le guide méthodologique du dispositif d'appui aux OSC de l'AFD (<https://www.afd.fr/fr/les-organisations-de-la-societe-civile>)
- Certifier le rapport financier à présenter à l'AFD

IV. Organisation de l'audit

IV1. Méthodologie et approche de l'audit

Le consultant proposera une note méthodologique pour la réalisation de cet audit. Celle-ci devra notamment préciser la méthodologie d'échantillonnage permettant d'assurer la représentativité des dépenses à contrôler au niveau global et pour chaque rubrique budgétaire.

IV2. Lieu d'Intervention

Les interventions se dérouleront principalement dans les bureaux de Futur Au Présent International à Ziguinchor, quartier Yamatogne.

V. Déroulement et Étendue de l'audit

L'audit se déroulera en deux temps

V1. Réunion de cadrage avec l'auditeur

Cette réunion devra se tenir dans le mois suivant la signature du contrat. L'objectif principal de cette réunion est une bonne compréhension par l'OSC du périmètre et des modalités de contrôle de l'audit. Elle doit lui permettre de renforcer les procédures internes indispensables au respect de ses obligations contractuelles afin, à terme, de faciliter le travail de contrôle de l'auditeur et de limiter au maximum le taux de dépenses inéligibles constatées en fin d'exécution de projet. Cette réunion peut également permettre à l'auditeur d'émettre des recommandations à l'OSC en début de projet.

V2. La réalisation et la restitution de l'audit financier

L'examen comprendra comme tâches principales de :

- S'assurer que toutes les dépenses ont été encourues conformément aux dispositions prévues dans la Convention de financement et dans le guide méthodologique du dispositif d'appui aux OSC de l'AFD, avec une vigilance particulière sur les engagements relatifs à la passation des marchés.
- Vérifier les critères d'éligibilité des dépenses reportées dans le rapport financier
- Vérifier les ressources affectées au projet et la bonne imputation des dépenses par bailleur.

Les critères d'éligibilité des dépenses sont principalement les suivants :

- Les dépenses ont été réellement encourues et ce pendant la période couverte par la Convention de financement
- Les dépenses encourues étaient prévues au budget et sont classées dans la bonne catégorie budgétaire.
- Les dépenses encourues étaient nécessaires à la mise en œuvre du projet
- Les dépenses encourues et reportées dans le rapport financier ont été enregistrées et allouées au projet dans le système comptable de Futur Au Présent International ou dans celui de ses partenaires conformément aux normes de comptabilité applicables dans le pays d'établissement de ces derniers et aux pratiques comptables habituelles.

L'auditeur réalisera l'ensemble des vérifications mentionnées dans la liste de vérification en Annexe 2. Si certains points n'ont pas pu être vérifiés, il conviendra de le préciser et d'en donner la raison dans la lettre de management.

VI. Rapports à fournir

A l'issue de la réunion de cadrage décrite dans la partie V1 l'auditeur rédigera, en toute indépendance, une note de cadrage qui consignera ses principales recommandations pour la mise en œuvre de l'audit financier.

La réalisation de l'audit financier décrite dans la partie V2 devra avoir lieu après la fin du projet (13 juin 2024). Le rapport d'audit devra être fourni dans les six mois qui suivent la fin du projet. Il doit impérativement justifier la vérification des dépenses, apporter des commentaires sur chacun des contrôles. Il doit indiquer le montant des dépenses déclarées inéligibles (également commenté pour chaque dépense concernée). Les procédures de mise en concurrence, les rétrocessions et les valorisations doivent également être évaluées et commentées.

La liste de vérification (cf annexe 2) doit être annexée au rapport d'audit.

Une lettre de management reprenant les principales conclusions du rapport de vérification des dépenses et formulant les principales recommandations.

VII. Documents de référence

- Convention de financement du projet entre Futur Au Présent International et l'AFD
- le guide méthodologique du dispositif d'appui aux OSC de l'AFD :
Projets sélectionnés avant AMI 2019 : <https://www.afd.fr/sites/afd/files/2017-12/guide-demande-de-financement-initiative-OSC-AFD.pdf>
Projets sélectionnés à partir de l'AMI 2019 : <https://www.afd.fr/sites/afd/files/2020-04-10-34-35/guide-methodologique-initiatives-avril-2020.pdf>
- Conventions entre Futur Au Présent International et chaque partenaire du projet
- Les rapports narratifs du projet
- Le rapport financier du projet au 13 juin 2021
- Le budget détaillé du projet

- Les pièces justificatives nécessaires aux vérifications

VIII. Proposition technique et financière

Le consultant invité à soumissionner devra fournir les éléments suivants à Futur Au Présent International :

Une proposition technique qui devra indiquer :

- La méthodologie proposée pour la conduite de l'audit
- Les références et expériences du consultant (3 pages maximum) ;
- Le CV du ou des intervenants et la répartition des responsabilités ;
- Le calendrier prévisionnel d'intervention ainsi qu'une estimation des charges en hommes/jours ;

Une proposition financière qui devra indiquer :

- Les coûts totaux de l'audit en EUR TTC
- Les modalités de paiement (échancier)

Le profil du consultant :

- L'associé signataire du rapport doit être un expert-comptable diplômé et membre des associations professionnelles des Experts Comptables.
- Les personnels associés devront avoir une expérience dans les audits projets financés par les bailleurs publics français.
- Application de standards professionnels reconnus (IFAC, IDEAS, ...)

La Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et d'engagement environnemental et social complétée et signée par la personne habilitée, si le marché est supérieur ou égal à 20 000 euros (cf. Annexe X.3).

IX. Traitements des applications

IX.1 Evaluation des applications

Le Consultant sera choisi par la méthode de sélection fondée sur la qualité et le coût :

- Offre technique : compréhension des TDR, méthodologie, expériences du ou des consultants
- Offre financière : tarifs journaliers, nombre de jours proposés, frais annexes, offre globale correspondant au budget disponible

L'évaluation technique suivra la grille d'évaluation suivante :

Critères	
OFFRE TECHNIQUE	60%
Compréhension des TDR/Présentation de la méthodologie utilisée	10%
Références et expériences du consultant	30%
<i>Expériences d'audit de structures ONG</i>	10%
<i>Expériences d'audit de projets internationaux</i>	10%

<i>Expérience dans l'audit de financement public</i>	10%
CV du ou des intervenants/partage des responsabilités	10%
Calendrier prévisionnel d'intervention/estimation des charges en jour/homme	10%
OFFRE FINANCIERE	40%
TOTAL	100%

Une fois les offres reçues et analysées, les demandeurs se réservent le droit de négocier les propositions avec les candidats présélectionnés.

Le demandeur se réserve également le droit de ne sélectionner aucun candidat si aucune offre n'était jugée satisfaisante.

Toute information concernant le projet SNAP et incluse dans les documents de cet appel d'offres ou fournie séparément doit être traitée de façon strictement confidentielle par le prestataire. Les demandeurs acceptent de ne divulguer ou publier aucune information relative à cet appel à d'offres.

De la même façon, tout document fourni par le prestataire sera considéré comme confidentiel.

IX.2 Budget

Le budget maximum pour l'audit est de 7 000 euros toutes taxes comprises et toutes missions sur le terrain incluses.

X. Envoi des offres

Les offres, sont à envoyer, par mail, en langue française, avec en objet la référence : FAP-Audit financier projet AFD SNAP, impérativement aux adresses suivantes : bsamba.fap@gmail.com et jcmass.fap@gmail.com avec demande d'accusé de réception.

Date limite d'envoi des candidatures : le 15 janvier 2023

XI. Annexes

X.1 Budget du Projet

N° projet : Projet SNAP Tranche 1 : 18 mois Tranche 2 : 18 mois Types de dépenses (en €)	Dépenses prévisionnelles (convention) Tranche 1 - 18 mois (en €)*	Dépenses prévisionnelles (convention) Tranche 2 - 18 mois (en €)	Total dépenses prévisionnelles (convention) (en €)	Part des dépenses prévues /total dépenses prévues (convention) (en %)
---	---	--	---	--

Sous total 1 - Immobilier, équipements techniques et mobilier	8 800	700	9 500	2%
Sous total 2 - Achats et services extérieurs	3 654	14 446	18 100	4%
Sous total 3 - Frais de services, d'études et de prestations externes	25 325	48 100	73 425	15%
Sous total 4 - Frais de voyages et déplacements et de mission	5 165	8 211	13 376	3%
Sous total 5 - Activités non ventilables	1 450	1 350	2 800	1%
Sous total 6 - Ressources Humaines	140 592	156 375	296 967	60%
Sous total 7 - Fonds redistributifs	0	0	0	0%
A-Sous-total coûts directs (1+2+3+4+5+6+7)	184 986	229 182	414 168	84%
B - Divers et imprévus (4% de la ligne A)	7 399	9 168	16 567	3%
C-Total coûts directs (A+B)	192 385	238 350	430 735	88%
D-Coûts indirects (14% de la ligne C)	26 934	33 369	60 303	12%
TOTAL GENERAL (C+D)	219 319	271 719	491 038	100%

N° du projet : Tranche 1 : 18 mois Tranche 2 : 18 mois Origine des ressources (en €)	Ressources prévisionnelles (convention) Tranche 1 (en €)	Ressources prévisionnelles (convention) Tranche 2 (en €)	Cumul ressources prévisionnelles (convention) Tranche 1 + Tranche 2 (en €)	Part des ressources prévues/total ressources prévues (convention) (en %)
Subvention de l'AFD	129 398	160 602	290 000	59%
Fonds apportés par l'association	2 421	3 617	6 038	1%
Fondation Air France	50 000		50 000	10%
Fondation EDF	37 500	12 500	50 000	10%

Fondation Schneider		25 000	25 000	5%
Fondation Véolia		50 000	50 000	10%
Fondation Bouygues		20 000	20 000	4%
Total ressources	219 219	271 719	491 038	1

X.2 Questionnaire à remplir par l'auditeur et à remettre à l'Agence Française de Développement

LISTE DE VÉRIFICATION AUDIT FINANCIER

L'auditeur retenu au titre de l'appel d'offre s'engage à réaliser l'ensemble des vérifications suivantes, et à **annexer cette liste complétée et signée au rapport d'audit final**. Si certains points n'ont pas pu être vérifiés, il conviendra de le préciser et d'en donner la raison dans la lettre de management.

Auditeur (nom/statut/adresse) :
Certification/qualification :
OSC ou partenaire audité :
Dates de l'audit :
N° convention AFD
Montant audité :
Tranches :

1. QUESTIONS DE CONTRÔLE	Oui, le point a été vérifié	Rajouter un commentaire si le point n'a pas pu être vérifié
1.1. Modalités du contrôle		
Une réunion de cadrage entre l'auditeur et l'OSC a-t-elle été tenue dans les 12 premiers mois de mise en œuvre du projet?		
L'échantillonnage des dépenses à vérifier a-t-il été défini de façon indépendante par l'auditeur ?		
L'échantillon de dépenses à vérifier est-il supérieur à 50% du montant total des dépenses du projet ?		
Chaque rubrique du budget a-t-elle fait l'objet de vérifications pour un montant significatif ?		
Le contrôle des dépenses gérées localement a-t-il été effectué par l'auditeur ? Si cela est le cas, veuillez expliciter la méthode de contrôle (déplacement sur le terrain, association avec un cabinet d'audit local, remontée des pièces locales au niveau du siège, etc.) ?		
1.2. Obligations contractuelles		

1. QUESTIONS DE CONTRÔLE	Oui, le point a été vérifié	Rajouter un commentaire si le point n'a pas pu être vérifié
1.1. Modalités du contrôle		
Les documents contractuels (formulaire de candidature, convention de financement, accord de partenariat) existent-ils ; sont-ils signés et datés ?		
Existe-t-il un système clair de gestion comptable et financier ? Les responsabilités de l'OSC, de la coordination du projet, de la gestion et des contrôles financiers ont-elles été clairement définies ?		
Les dispositions incluses dans la convention ainsi que celles prévues par le guide méthodologique en vigueur au moment de l'octroi ont-elles été respectées ?		
1.3. Analyse du plan de financement		
Le plafond appliqué aux valorisations de 25 % maximum du budget total du projet a-t-il bien été respecté ? Point d'attention, les valorisations ne peuvent pas apparaître dans les contributions de l'AFD et des ministères français.		
Les modalités de calcul des valorisations explicitées dans le guide méthodologique ont-elles bien été respectées ?		
Le budget convenu contractuellement a-t-il été globalement respecté, dans la limite des règles définies par rubrique budgétaire et partenaire? Si vous avez constaté une variation inférieure ou supérieure à 20% du total de chacune des 8 ou 9 rubriques budgétaires, a-t-elle fait l'objet d'un avis de non objection de la part de l'AFD ?		
Dans le tableau des dépenses, les plafonds prévus par le guide méthodologique ont-ils bien été respectés : - La rubrique « divers et imprévus » est plafonnée à 5 % du total des coûts directs du projet (hors frais administratifs et de structure) - Si l'OSC a prévu une ligne spécifique « personnel du siège dédié au projet » dans la rubrique budgétaire « appui et suivi », les frais administratifs sont plafonnés à 10% des coûts directs du projet - Si l'OSC a déclaré des frais administratifs à concurrence de 12% des coûts directs du projet, a-t-on vérifié que la rubrique « appui et suivi » n'inclue que les frais de mission du personnel du siège (perdiems et frais de transport)		
Les partenaires et parties prenantes bénéficiaires de rétrocessions supérieures à 5 000 € ont-ils été systématiquement signalés à l'AFD ?		

1. QUESTIONS DE CONTRÔLE	Oui, le point a été vérifié	Rajouter un commentaire si le point n'a pas pu être vérifié
1.1. Modalités du contrôle		
1.4. Vérification du système comptable		
Dans la comptabilité de l'OSC, existe-t-il un code analytique dédié aux recettes et dépenses induites par le projet		
Le montant indiqué dans le rapport d'exécution peut-il être réconcilié avec une liste de dépenses extraite du système comptable?		
Le système d'enregistrement permet-il d'attribuer à chaque dépense une facture ou une pièce comptable d'une valeur probante équivalente ?		
Le système d'enregistrement permet-il d'attribuer à chaque dépense un justificatif de paiement (généralement un relevé bancaire, une confirmation de virement bancaire, un ticket de caisse) ?		
1.5. Contrôle des dépenses		
<p><u>Conformité à la législation applicable</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les règles communautaires et nationales ont-elles été respectées ? - Le processus de passation de marché public est-il conforme concernant : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les règles de passation de marché public européennes et nationales/ internes et celles stipulées dans la convention. ▪ La documentation sur le respect de la procédure retenue (candidatures, lettres de rejet, notification, contrat). ▪ Les principes de transparence, de non discrimination, de traitement équitable et de respect de la concurrence ont-ils été respectés ? 		
<p><u>Contrôle de l'éligibilité des dépenses</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les dépenses sont-elles conformes aux critères d'éligibilité explicités dans le guide méthodologique ? - A-t-on obtenu l'assurance que la dépense n'a pas déjà été subventionnée par un autre financement (UE, régional, local ou autre) non déclaré au plan de financement ? Des contrôles existent-ils afin d'éviter le double-financement ? 		
<p><u>Dépenses de personnel</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les dépenses sont-elles bien liées aux employés de l'OSC ou autrement justifiées au titres des actions prévues dans la convention? 		

1. QUESTIONS DE CONTRÔLE	Oui, le point a été vérifié	Rajouter un commentaire si le point n'a pas pu être vérifié
1.1. Modalités du contrôle		
<ul style="list-style-type: none"> - Les charges de personnel sont-elles justifiées par des documents tels que les contrats de travail, les bulletins de paie (ou tout autre document de valeur probante équivalente), justificatifs de paiement, détail des calculs pour la détermination du coût unitaire du personnel (jour, semaine, mois), fiches de pointage, feuilles de temps spécifiques au projet ? - Le calcul repose-t-il sur les coûts réels (salaires bruts + obligations contractuelles de l'employeur pour l'employé ayant effectivement travaillé sur le projet) ? - Lorsque le personnel ne travaille pas à temps plein sur le projet, le calcul du prorata est-il basé sur une méthode tracée et vérifiable ? 		
<p><u>Voyage et hébergement</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les dépenses de déplacement, perdiem et d'hébergement ont-elles été déclarées conformément à une réglementation interne établie par l'OSC ? - Les voyages auxquels ces dépenses se rapportent sont-ils justifiés par les objectifs du projet tels qu'ils étaient prévus dans la demande initiale ? - Les déplacements sont-ils circonscrits aux zones géographiques couvertes dans le projet ? Si extérieurs, ont-ils été explicitement validés avec l'AFD ? - Les dépenses de déplacement et d'hébergement sont-elles exclusivement liées à des voyages effectués par des intervenants du projet identifiés par l'OSC ou ses partenaires ? 		
<p><u>Les dépenses d'équipement</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Le matériel acheté a-t-il été prévu initialement dans la demande de financement ? Si ce n'est pas le cas, y a-t-il une validation de l'AFD par ANO conformément aux dispositions du guide méthodologique (seuil de matérialité > 10 000 € pour les projets de terrain et > 5 000 € pour ceux d'intérêt général) ? - Dans le cas où un bien matériel est valorisé, la méthode d'amortissement est-elle conforme à celle prévue par le guide méthodologique ? 		

1. QUESTIONS DE CONTRÔLE	Oui, le point a été vérifié	Rajouter un commentaire si le point n'a pas pu être vérifié
1.1. Modalités du contrôle		
<p>- Si le matériel n'a pas uniquement été utilisé pour le Projet, seule une part des coûts réels est-elle allouée au projet ? Cette part est-elle calculée selon une méthode équitable et justifiée ?</p>		
<p>Expertises externes</p> <p>- Les dépenses sont-elles liées aux éléments prévus sur cette ligne budgétaire d'après les caractéristiques mentionnées dans la demande de financement ?</p> <p>- Le recours à l'expertise externe a-t-il été réalisé en conformité avec les règles de mise en concurrence et de passation stipulées dans la convention ?</p>		
<p>Taux de change</p> <p>- La méthode de conversion appliquée par l'OSC a-t-elle été expliquée et le taux vérifié ?</p> <p>- Cette méthode est-elle conforme aux dispositions de l'Article 3.2.3 de la convention ?</p> <p>- Le Bénéficiaire a-t-il spécifié la manière dont il utilisera les sommes générées par les gains de change et compensera les pertes de change pendant la durée de mise en œuvre du projet ?</p>		

2. LIVRABLES ATTENDUS	Oui, transmis à l'AFD	Non, pourquoi ?
<p>Un rapport d'audit, apportant des commentaires sur chacun des contrôles ainsi que le montant des dépenses déclarées inéligibles et incluant notamment une évaluation sur les appels d'offre, les rétrocessions et les valorisations réalisées au cours du projet.</p>		
<p>Une lettre de management reprenant les principales conclusions du rapport de vérification des dépenses et formulant les principales recommandations.</p>		

X.3 Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et d'engagement environnemental et social

Intitulé de l'appel d'offres : _____ (le "Marché")

A : _____ (le "Maître d'Ouvrage")

1. Nous reconnaissons et acceptons que l'Agence Française de Développement (l'"AFD") ne finance les projets du Maître d'Ouvrage qu'à ses propres conditions qui sont déterminées par la Convention de financement qui la lie au Maître d'Ouvrage. En conséquence, il ne peut exister de lien de droit entre l'AFD et notre entreprise, notre groupement et nos sous-traitants. Le Maître d'Ouvrage conserve la responsabilité exclusive de la préparation et de la mise en œuvre du processus de passation de ses marchés et de leur exécution ultérieure.
2. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement et de nos sous-traitants n'est, dans l'un des cas suivants :
 - 2.1) être en état ou avoir fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de sauvegarde, de cessation d'activité ou être dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature ;
 - 2.2) avoir fait l'objet d'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée dans le pays de réalisation du Projet pour l'un des actes visés aux articles 6.1 à 6.4 ci-après ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché¹;
 - 2.3) figurer sur les Listes de Sanctions Financières adoptées par les Nations Unies, l'Union européenne et/ou la France, notamment au titre de la lutte contre le financement du terrorisme et contre les atteintes à la paix et à la sécurité internationales ;
 - 2.4) en matière professionnelle, avoir commis au cours des cinq dernières années une faute grave à l'occasion de la passation ou de l'exécution d'un marché ;
 - 2.5) n'avoir pas rempli nos obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale ou nos obligations relatives au paiement de nos impôts selon les dispositions légales du pays où nous sommes établis ou celles du pays du Maître d'Ouvrage ;
 - 2.6) avoir fait l'objet depuis moins de cinq ans d'une condamnation par un jugement ayant force de chose jugée pour l'un des actes visés aux articles 6.1 à 6.4 ci-après ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou l'exécution d'un marché financé par l'AFD ;
 - 2.7) être sous le coup d'une décision d'exclusion prononcée par la Banque mondiale, à compter du 30 mai 2012, et figurer à ce titre sur la liste publiée à l'adresse électronique <http://www.worldbank.org/debarr2>;
 - 2.8) s'être rendu coupable de fausses déclarations en fournissant les renseignements exigés dans le cadre du processus de passation du Marché.
3. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement et de nos sous-traitants n'est, dans l'une des situations de conflit d'intérêt suivantes :
 - 3.1) actionnaire contrôlant le Maître d'Ouvrage ou filiale contrôlée par le Maître

¹ Dans l'hypothèse d'une telle condamnation, vous pouvez joindre à cette Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettront d'estimer que cette condamnation n'est pas pertinente dans le cadre du marché financé par l'AFD.

² Dans l'hypothèse d'une telle décision d'exclusion, vous pouvez joindre à cette Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettront d'estimer que cette décision exclusion n'est pas pertinente dans le cadre du marché financé par l'AFD.

d'Ouvrage, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction.

3.2) avoir des relations d'affaires ou familiales avec un membre des services du Maître d'Ouvrage impliqué dans le processus de sélection ou le contrôle du marché en résultant, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction ;

3.3) contrôler ou être contrôlé par un autre soumissionnaire, être placé sous le contrôle de la même entreprise qu'un autre soumissionnaire, recevoir d'un autre soumissionnaire ou attribuer à un autre soumissionnaire directement ou indirectement des subventions, avoir le même représentant légal qu'un autre soumissionnaire, entretenir directement ou indirectement des contacts avec un autre soumissionnaire nous permettant d'avoir et de donner accès aux informations contenues dans nos offres respectives, de les influencer, ou d'influencer les décisions du Maître d'Ouvrage ;

3.4) être engagé pour une mission de conseil qui, par sa nature, risque de s'avérer incompatible avec nos missions pour le compte du Maître d'Ouvrage ;

3.5) dans le cas d'une procédure ayant pour objet la passation d'un marché de travaux ou de fournitures :

ii. avoir préparé nous-mêmes ou avoir été associés à un consultant qui a préparé des spécifications, plans, calculs et autres documents utilisés dans le cadre du processus de mise en concurrence considéré ;

iii. être nous-mêmes, ou l'une des firmes auxquelles nous sommes affiliées, recrutés, ou devant l'être, par le Maître d'Ouvrage pour effectuer la supervision ou le contrôle des travaux dans le cadre du Marché.

4. Si nous sommes un établissement public ou une entreprise publique, nous attestons que nous jouissons d'une autonomie juridique et financière et que nous sommes gérés selon les règles du droit commercial³.

5. Nous nous engageons à communiquer sans délai au Maître d'Ouvrage, qui en informera l'AFD, tout changement de situation au regard des points 2 à 4 qui précèdent.

6. Dans le cadre de la passation et de l'exécution du Marché :

6.1) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) destinée à tromper délibérément autrui, à lui dissimuler intentionnellement des éléments, à surprendre ou vicier son consentement ou à lui faire contourner des obligations légales ou réglementaires et/ou violer ses règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.

6.2) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) contraire à nos obligations légales ou réglementaires et/ou nos règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.

6.3) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à (i) toute personne détenant un mandat législatif, exécutif, administratif ou judiciaire au sein de l'Etat du Maître d'Ouvrage, qu'elle

³ Article à supprimer le cas échéant en cas de marché conclu avec une entreprise publique sans mise en concurrence.

ait été nommée ou élue, à titre permanent ou non, qu'elle soit rémunérée ou non et quel que soit son niveau hiérarchique, (ii) toute autre personne qui exerce une fonction publique, y compris pour un organisme public ou une entreprise publique, ou qui fournit un service public, ou (iii) toute autre personne définie comme agent public dans l'Etat du Maître d'Ouvrage, un avantage indu de toute nature, pour lui-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions officielles.

6.4) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à toute personne qui dirige une entité du secteur privé ou travaille pour une telle entité, en quelque qualité que se soit, un avantage indu de toute nature, pour elle-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte en violation de ses obligations légales, contractuelles ou professionnelles.

6.5) Nous n'avons pas commis et nous ne commettons pas d'acte susceptible d'influencer le processus de passation du Marché au détriment du Maître d'Ouvrage et, notamment, aucune Pratique Anticoncurrentielle ayant pour objet ou pour effet d'empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence, notamment en tendant à limiter l'accès au Marché ou le libre exercice de la concurrence par d'autres entreprises.

6.6) Nous-mêmes, ou l'un des membres de notre groupement, ou l'un des sous-traitants n'allons pas acquérir ou fournir de matériel et n'allons pas intervenir dans des secteurs sous Embargo des Nations Unies, de l'Union européenne ou de la France.

6.7) Nous nous engageons à respecter et à faire respecter par l'ensemble de nos sous-traitants les normes environnementales et sociales reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du travail (OIT) et les conventions internationales pour la protection de l'environnement, en cohérence avec les lois et règlements applicables au pays de réalisation du Marché. En outre, nous nous engageons également à mettre en œuvre les mesures d'atténuation des risques environnementaux et sociaux telles que définies dans le plan de gestion environnementale et sociale ou, le cas échéant, dans la notice d'impact environnemental et social fournie par le Maître d'Ouvrage.

7. Nous-mêmes, les membres de notre groupement et nos sous-traitants autorisons l'AFD à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation et à l'exécution du Marché et à les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par l'AFD.

Nom :

En tant que :

Signature :

Dûment habilité à signer l'offre pour et au nom de⁴ _____

⁴ En cas de groupement, inscrire le nom du Groupement. La personne signant l'offre au nom du Soumissionnaire joindra à l'Offre le Pouvoir confié par le Soumissionnaire.

En date du :

jour de :